



# ÉTATS GÉNÉRAUX DES DROITS DE L'ENFANT

## LA LIBERTÉ D'EXPRESSION *OUI MAIS COMMENT ET JUSQU'OU?*

*Article 13 - Convention Internationale  
des Droits de l'Enfant (CIDE)*

TROISIÈME  
ÉDITION  
2020

# TABLE DES MATIÈRES

- 3** **PRÉSENTATION**  
Le COFRADE : Débats d'Adolescents et Etats  
Généraux des Droits de l'Enfant
- 8** **LES RÉGIONS PARTICIPANTES**  
Présentation des débats 2020 en région et synthèses  
des EGDE
- 16** **PRINCIPAUX RÉSULTATS DE NOS  
ÉTUDES**  
Etudes réalisées auprès des 8-13 ans et des 13-18 ans
- 22** **PROPOSITIONS DES JEUNES**  
Portées par le Conseil des Jeunes du COFRADE
- 27** **INTERVENTIONS DES POLITIQUES**  
Extraits des EGDE
- 34** **CONCLUSION ET REMERCIEMENTS**

## QUI SOMMES-NOUS ?

Créé en 1988, à l'initiative du BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance), de l'IDEF (Institut de l'Enfance et de la Famille) et de l'UNICEF, le COFRADE (Conseil français des Associations pour les Droits de l'Enfant) a pour mission d'assurer le suivi de l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Composé aujourd'hui de plus de 50 associations membres, le COFRADE a un rôle fédérateur et porte la voix de ses membres devant les institutions.

### NOS MISSIONS

**Coordination** : Le COFRADE travaille en étroite collaboration avec de nombreuses associations de défense des droits de l'enfant afin d'exprimer plus fortement leurs positions communes auprès des pouvoirs publics.

**Information** : Le COFRADE développe les outils nécessaires pour faire connaître la CIDE auprès du plus grand nombre en privilégiant l'information, la formation et l'éducation.

**Médiation** : Dans le cadre d'un dialogue permanent, le COFRADE incite les pouvoirs publics à mettre en place les adaptations législatives et institutionnelles nécessaires pour mettre le droit français en conformité avec ses engagements internationaux.

**Veille** : Engagé auprès du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU, organisme de contrôle de la CIDE, le COFRADE effectue de manière régulière un état des lieux des droits de l'enfant en France, grâce au retour de ses associations de terrain.

**Action** : Le COFRADE organise des événements pour promouvoir et mettre en pratique les droits de l'enfant (notamment à travers la journée internationale des droits de l'enfant, les débats d'adolescents, etc.).



## LES DÉBATS D'ADOS

Depuis 2006, les Débats d'Adolescents du COFRADE donnent un réel espace de parole à des jeunes âgés de 14 à 18 ans, leur permettant d'échanger et de s'exprimer, conformément à l'article 13 de la CIDE, le droit à la liberté d'expression.

Dès l'origine, la diversité des participants, issus de milieux sociaux différents, est au coeur du projet afin de permettre une meilleure représentation de la parole des jeunes auprès des pouvoirs publics : les participants proviennent d'établissements publics comme privés, de mouvements de jeunesse, de centres de loisirs ou de conseils de jeunes. Depuis plusieurs années, le débat a bénéficié de la présence de jeunes allophones.

Chaque année, le thème du débat est choisi par le COFRADE pour les questions qu'il soulève chez les jeunes sur des sujets de société souvent en lien avec l'actualité. Exemple, en 2008, les jeunes ont débattu sur le Droit à l'éducation et en 2019 sur le Droit à l'information et au numérique.

A l'issue d'une préparation en amont au sein de leurs classes ou de leurs groupes dans un contexte de confiance, de liberté d'expression, d'écoute et de respect de la parole de l'autre, une synthèse est envoyée au COFRADE, afin de préparer le débat final qui rassemble dans chaque région participante des jeunes ayant pris part au projet. Pour la première fois cette année, les débats étaient décentralisés dans quatre régions différentes : Île-de-France, Occitanie, Auvergne Rhône-Alpes et Réunion.



## LES EGDE : LE DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Article 13 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE):

1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.

2. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires :

- a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui; ou
- b) A la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques..

En France, alors que la liberté d'expression fait partie intégrante de notre système démocratique, les jeunes sont les premières victimes de sa complexité théorique.

Ce sont précisément sur ces sujets denses et épineux que le COFRADE a eu à coeur de porter la parole des jeunes. Pour cette troisième édition, en ligne, les Etats Généraux des Droits de l'Enfant ont permis aux jeunes de présenter aux décideurs concernés leurs propositions pour améliorer leur droit à la liberté d'expression. Les jeunes représentants des débats d'ados ainsi que le Conseil des Jeunes ont ainsi pu s'exprimer en live ou en vidéo pendant le Webcampus.

Pour les plus jeunes, deux enquêtes, publiées dans *Mon Quotidien* et *Mon Petit Quotidien*, ont permis aux enfants de dire où et comment ils avaient la possibilité de s'exprimer. Pour les 13-18 ans, le COFRADE leur a donné la parole dans le cadre rigoureux des débats d'ados ainsi qu'à travers un questionnaire en ligne. Ce livret se veut la synthèse de cette année riche en réflexions et débats.



Le 20 novembre 2020, Journée Internationale des Droits de l'Enfant, le COFRADE consacrait la troisième édition de ses Etats Généraux des Droits de l'Enfant au droit à la liberté d'expression au sein du 3ème Congrès International au Coeur de l'Enfance organisé par une de ses associations membres, *Ensemble Pour l'Education de la Petite Enfance* et hébergé par l'UNESCO et l'OCDE.

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE ARMELLE LE BIGOT-MACAUX



Bonjour à tous et merci d'être là dans ce magnifique webcampus, en ce jour tellement symbolique du 20 novembre et sur un sujet hautement d'actualité : le droit à la liberté d'expression. Le temps sera prioritairement consacré à la parole des jeunes que je remercie chaleureusement et dont je comprends la frustration de ne pouvoir être présents avec nous.

Merci à toute l'équipe du Cofrade, Léhana, Caroline, Lola et Henriette Aubay qui ont organisé cet événement. Merci aussi à Google qui nous a soutenu pour cette organisation. Merci enfin aux politiques qui ont accepté de leur répondre dans un temps bien réduit.

# LES INTERVENANT.E.S AUX EGDE



**ADRIEN TAQUET**

Secrétaire d'Etat chargé de la  
Protection de l'Enfance et des Familles



**CLAIRE HÉDON**

Défenseure des Droits



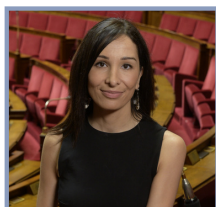
**PERRINE GOULET**

Députée de la Nièvre  
Vice-présidente du Groupe d'Etudes  
Droits de l'Enfant et Protection de la  
Jeunesse



**FLORENCE PROVENDIER**

Députée de la 10e  
circonscription des Hauts-de-  
Seine



**ALEXANDRA LOUIS**

Députée des Bouches-du-Rhône  
Co-présidente du groupe d'étude  
sur les droits de l'enfant et la  
protection de la jeunesse



**ANDREA CAIROLA**

Conseiller pour la  
Communication et l'Information  
à l'UNESCO, section pour la  
liberté d'expression et la  
sécurité des journalistes

## LA RÉUNION



Les débats se sont déroulés sous la responsabilité de Catherine Kozlowski, responsable de **Lékol du Bonheur**, association membre du COFRADE, en lien avec Jessie Robert, responsable du Conseil Départemental des Jeunes.

Avant la tenue du Webcampus les jeunes conseillers départementaux des secteurs nord/est et sud/ouest ont participé à un débat final local, vendredi 2 octobre 2020, à l'hémicycle du Conseil départemental, en liaison par Zoom avec Henriette Aubay, responsable des débats d'ados. Ils ont envoyé au COFRADE la synthèse de leur débat, réalisé une vidéo et se sont retrouvés pour le Webcampus du 20 novembre.

### EXTRAITS DES DÉBATS D'ADOS

“ *La liberté d'expression est un droit qui devrait être le même pour tous et toutes, mineurs et majeurs.*”

[...]

*“La liberté d'expression doit permettre de dire ce que l'on pense sans être jugé mais elle doit aussi respecter des règles, « les limites doivent s'apprendre jeune » parce qu'elle doit avoir pour limite « le respect des autres, la loi et la morale.»*

[...]

*“Aucun sujet de réflexion ne doit nous être interdit, nous pouvons avoir un avis sur tous les sujets de société.”*”

## SYNTHÈSE DES VIDÉOS \*

"La tenue vestimentaire est une forme d'expression qui ne devrait pas être jugée."

**Shyrel 14 ans**

"Les filles sont beaucoup trop jugées pour leurs habits."

**Latchmy, 14 ans**

"Ce qui nous dérange, nous, c'est lorsque nous parlons avec des adultes et qu'ils nous répondent : Attends d'avoir 18 ans pour parler de ça."

**Shyrel, 14 ans**



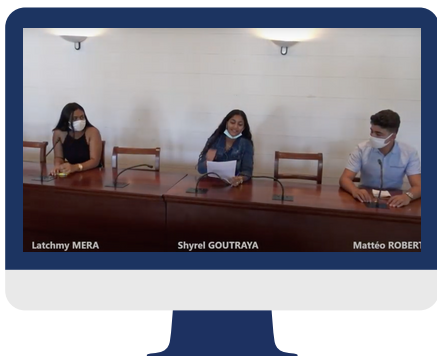
"Pour citer une collègue au Grand Débat local  
« Aujourd'hui j'ai 17 ans, dans deux jours, j'ai 18 ans. Maman me dit "Attends de dire ou faire ce que tu veux !"

Mais, en quoi avoir 18 ans me rendra plus mûre ?»

**Latchmy, 14 ans**

"La liberté d'expression doit être égale pour tous, mineurs ou majeurs."

**Mattéo**



\* Chaque région a réalisé une vidéo de présentation et de synthèse de leurs réflexions.

## ÎLE-DE-FRANCE



En île-de-France, c'est le **CLAVIM** à Issy les Moulineaux dans les Hauts-de-Seine, qui a présenté la parole des ados.

Cette association, membre du COFRADE, offre aux jeunes un espace de loisirs et de manifestations culturelles mais aussi d'éducation à la citoyenneté. Christophe Moullé, Cedric Laignel et Philippe Baudouin ont animé un petit groupe de jeunes, préparé une vidéo et suivi avec les jeunes le Webcampus.

Les extraits des synthèses reprennent également la réflexion de Nassim Koummam et Iris Martin du Lycée Jean-Pierre Timbaud d'Aubervilliers et de Ninon Fouquet du Lycée Henri IV à Paris.

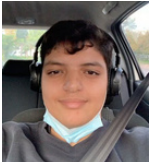
### EXTRAITS DES DÉBATS D'ADOS

“ Quand on n'est pas d'accord, il faut débattre et chercher à se mettre d'accord, mais ne pas chercher forcément à avoir raison.”  
[...]

“Dès la naissance on exprime ses sensations mais la parole suppose un apprentissage quand il s'agit d'exprimer son avis.”  
[...]

“Le désaccord permet d'enrichir un sujet, même de trouver des solutions ensemble. Avec les réseaux sociaux, on peut rester anonyme, on ose dire des choses que l'on ne dirait jamais en face, ça peut être dangereux, on peut dire des choses graves, dangereuses, des menaces.”  
[...]

“On ne devrait pas avoir le droit de s'attaquer aux prophètes comme Mahomet, tout comme Jésus.”



Nassim & Ninon

“ La limite à la liberté d’expression, c’est la loi mais c’est aussi la limite que l’on se donne, c’est à chacun de se fixer ses limites.”

[...]

Quand on est choqué : on peut dire son sentiment, dire qu’on est blessé mais en parlant comme des adultes, sans insultes.

[...]

Les termes de « diffamation », « moralité » et « insulte » posent problème comme limites à la liberté d’expression en vue de leur définition, tant ces trois termes sont subjectifs.

[...]

Les « grands groupes » ont une part trop importante dans notre liberté d’expression puisqu’ils peuvent à tout moment la limiter ou la manipuler.”

## SYNTHÈSE DES VIDÉOS

“Les réseaux sociaux, il y a beaucoup trop d’anonymat. Il y a des personnes lâches, qui derrière un pseudo s’expriment, incitent à la haine, ont des propos diffamatoires. On est en France, on a une liberté d’expression, on a des lois sur ça. Les réseaux sociaux, ils ne respectent pas en quelque sorte ces lois, ils ne se plient pas à ces lois, ils ne sont pas assez contraints.”

**Mohamed, 13 ans**

“Il y a toujours cette pression constante sur les jeunes pour leur dire “vous n’êtes jamais écoutés”, mais vu que maintenant on vous écoute vous devez être sérieux, vous devez bien parler.”

**Clémentine, 16 ans**

“J’ai l’impression que les jeunes ne se sentent pas écoutés parce qu’à grande échelle, le pouvoir ne prend pas vraiment en compte ce que nous disons. En France, on n’a pas, plusieurs fois par an ou pendant les grosses décisions, des jeunes qui viennent discuter avec eux.”

**Léa, 14 ans**





## OCCITANIE



L'Association **Lien Horizon Danses** de Toulouse, association membre du COFRADE a rassemblé des jeunes vivant tous dans le même quartier du Grand Mirail et de Bellefontaine.

Cette association propose de l'accompagnement à la scolarité tout en étant un centre de loisirs qui développe des activités culturelles autour de la danse. Le groupe participant au débat était animé par Gaëlle Simon sous la responsabilité de Bernadette Yepe. Ils ont résumé la réflexion de leur groupe avec une vidéo et suivi ensemble le Webcampus dans les locaux de l'association.

### EXTRAITS DES DÉBATS D'ADOS

“ La liberté d'expression dans la presse c'est plus un songe qu'une réalité car elle est réservée aux élites. Mais le reste des citoyens ne fait pas partie de cette élite et sa liberté d'expression est réduite.

[...]

*La liberté d'expression existe en France mais dans d'autres pays son expression peut créer des problèmes à ceux qui l'utilisent et il arrive que des personnes soient arrêtées voire même assassinées pour avoir tenus des propos ou s'être exprimées sur un sujet.* ”



“ La liberté d'expression est cadrée par la loi : aussi les propos antisémites, xénophobes, homophobes, sexistes sont condamnés par des articles du code civil ou du règlement intérieur d'un établissement scolaire. Nul n'est donc censé ignorer la loi.

[...]

" Je suis très triste quand j'entends des propos insultants et je me demande pourquoi il n'y a pas de limite à la liberté d'expression ”

## SYNTHÈSE DES VIDÉOS

"Selon moi, la liberté d'expression n'est pas innée [...] mais plutôt quelque chose qui s'apprend au fur et à mesure, en fonction de la personne. Elle doit être apprise dès le plus jeune âge pour que les enfants puissent se construire un jugement critique."

**Nabila, 17 ans**

"La solution pour limiter les conflits (sur les réseaux sociaux) c'est l'autorégulation, de réguler le contenu qu'on visualise pour ne pas blesser sa propre sensibilité."

**Amlal, 18 ans**



*“ En France, la liberté d'expression est une valeur fondamentale. Ce n'est pas une valeur uniforme dans le monde. En France, la liberté d'expression pose quand même problème comme l'a montré la mort de Samuel Paty.”*

**Naomi, 15 ans**

## AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Espace  
**Boris  
Vian**



En AURA, les débats se sont déroulés sous la responsabilité de Philippe Chastel, Directeur du Conseil Départemental des Droits de l'Enfant de la Loire et de l'**Espace Boris Vian**.

Chaque année la région participe au débat du COFRADE avec 4 structures : Le Colibri, L'Espace Boris Vian, L'Amicale Chapelon et le Pôle jeunesse de la Ville de St-Priest-en-Jarez.

Chérine EL HADDAD, Ismaël ZORBI et Blandine Descos ont envoyé au COFRADE la synthèse de leur réflexion, réalisé une vidéo, préparé et suivi le Webcampus en créant plusieurs avatars.

### EXTRAIT DES DÉBATS D'ADOS

“ Ma liberté d'expression s'arrête où commence celle des autres, si tu veux qu'on t'épargne, épargne aussi les autres.

[...]

La liberté d'expression existe en France mais ce droit est mal utilisé, on ne peut pas dire tout ce que l'on pense à partir du moment où l'on porte atteinte aux personnes. On doit respecter avant tout chaque individu.

[...]

C'est choquant, quand on se moque des religions ou que l'on entend des propos racistes, surtout sur les réseaux sociaux.

[...]

La notion de contrôle est très délicate à aborder car cela peut entrer dans une idée de censure et donc une limite de liberté d'expression. Comment distinguer le 1er et 2nd degré ? ”

## SYNTHÈSE DES VIDÉOS

*«Les réseaux sociaux sont la seule manière de s'exprimer pour beaucoup de jeunes.»*

*- Ismaël, 17 ans*



« Quand on nous montre des caricatures c'est pas pour viser les personnes représentées ou se moquer des religions ou des communautés qui sont représentées. C'est plus pour nous permettre d'interpréter les caricatures d'un point de vue scolaire. »

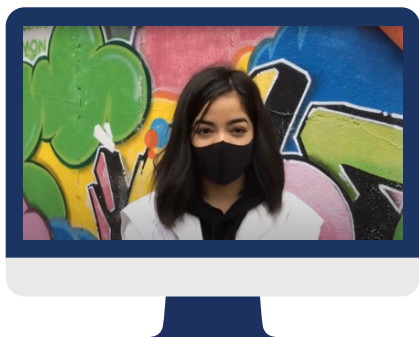
**Imane, 16 ans**

« Il faudrait mettre des limites à ce droit qu'est la liberté d'expression. »

**Ismael, 17 ans**

« Je pense que oui la liberté d'expression, elle existe aujourd'hui en France, mais que ce droit est mal utilisé, parce que des personnes font valoir ce droit pour dire des choses blessantes ou insultantes envers une communauté ou une religion. »

**Imane, 16 ans**



*« Je pense qu'on ne peut pas dire tout ce que l'on pense à partir du moment où l'on porte atteinte à certaines personnes, il y a une limite, on doit avant tout respecter tous les individus. »*

**Imane, 16 ans**

# RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES DU COGRADE SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION PUBLIÉS DANS LE PETIT QUOTIDIEN DU 19 NOVEMBRE 2020

POUR LES 6-10 ANS  
**10 MINUTES**  
DE LECTURE PAR JOUR  
100% FAITS  
0% OPINIONS

jeudi  
19 novembre  
2020

n° 6 383 - 0,70 €

**Petit**  
le  
**Quotidien**

LA MÉTÉO DE DEMAIN

On en apprend tous les jours !

NOUVELLE LOI POUR LA PRESSE CREDIT D'IMPÔT

www.petitquotidien.fr

1 041 enfants de 7 à 13 ans ont donné leur avis sur leur liberté d'expression

Une enquête a été réalisée auprès des lecteurs des journaux *Le Petit Quotidien* et *Mon Quotidien*. Les enfants ont été interrogés sur leur droit de parler, de donner leur avis.

**RAPPEL : Demain, 20 novembre, c'est la Journée des Droits de l'enfant.**  
La liberté d'expression est l'un de ces droits. Elle est inscrite dans la Convention internationale des droits de l'enfant, un grand texte existant depuis le 20 novembre 1989. En le signant, presque tous les pays du monde se sont engagés à protéger les enfants en respectant leurs droits.

Philippe Malauzenné

Les résultats de l'enquête p. 2 | Histoire du Jour : Un alligator impressionnant a été observé p. 3

# PRINCIPAUX RÉSULTATS DES ÉTUDES SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

*Première étude menée dans les journaux de Playbac en Octobre 2020  
auprès de 1 041 jeunes âgés de 8 à 13 ans.*

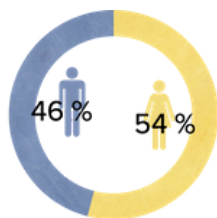
*Seconde étude réalisée en ligne entre Juin et Novembre 2020 auprès  
de 242 jeunes de 13 à 18 ans.*

# QUESTIONNAIRE AUPRÈS DES 8-12 ANS

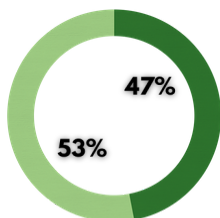
EN COLLABORATION AVEC *MON QUOTIDIEN*  
ET *MON PETIT QUOTIDIEN*

## PROFIL DES RÉPONDANT.E.S

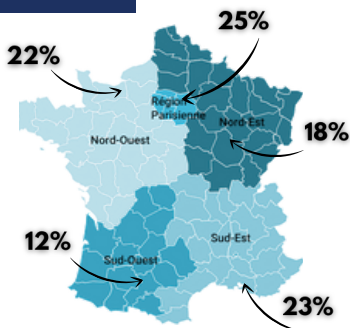
SUR 1041 RÉPONSES



● Filles ● Garçons



● <9 ans ● 9/12 ans



## POUR TOI, LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, C'EST QUOI ?

80%

LE DROIT DE PARLER, S'EXPRIMER, DONNER SON AVIS

14%

LE DROIT DE S'EXPRIMER SANS ÊTRE JUGÉ NI AVOIR PEUR

13%

ÊTRE LIBRE DE CROIRE, PENSER

12%

S'EXPRIMER EN RESPECTANT LES AUTRES

5%

LA LIBERTÉ DE PUBLIER (PRESSE, MÉDIAS RÉSEAUX SOCIAUX..)

## PENSES-TU QU'UN ENFANT EST LIBRE DE DONNER SON AVIS ?

OUI  
96%

L'ENFANT A DES DROITS - 28%

NOUS SOMMES TOUS HUMAINS - 22%

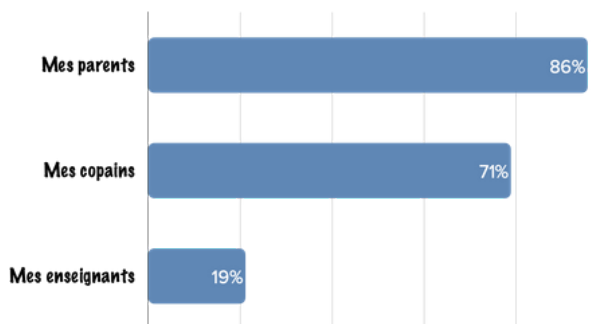
L'ENFANT A SES PROPRES IDÉES - 17%

L'AVIS D'UN ENFANT COMPTE AUTANT QUE CELUI D'UN ADULTE - 14%

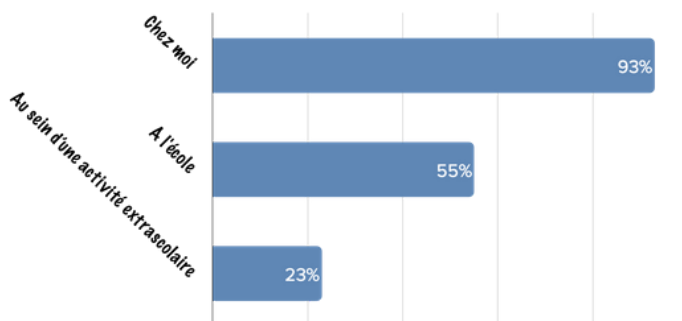
L'ENFANT EST AUSSI LIBRE QUE L'ADULTE - 13%

OUI, MAIS DANS LA LIMITE DE LA LOI OU L'ÂGE - 2%

## AVEC QUI TE SENS-TU LE PLUS LIBRE DE DONNER TON AVIS ?



## OÙ TE SENS-TU LE PLUS LIBRE DE DONNER TON AVIS ?



## SUR QUEL SUJET AIMERAIS TU DONNER TON AVIS?

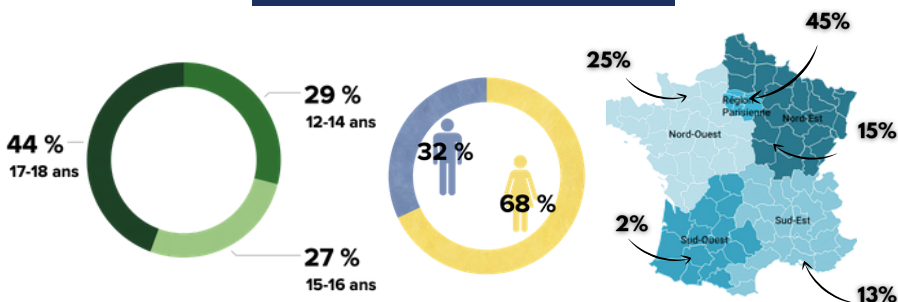


# QUESTIONNAIRE AUPRÈS DES 12-18 ANS

DIFFUSÉ AVEC L'AIDE DU FRENCH DÉBAT

## PROFIL DES RÉPONDANT.E.S

SUR 242 RÉPONSES



## POUR TOI, LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, C'EST QUOI ?

52%

LE DROIT DE S'EXPRIMER COMME ON VEUT, SANS AUTORISATION NI CENSURE, SANS PEUR D'ÊTRE JUGÉ OU PUNI

40%

AVOIR ET DONNER SON AVIS ET TOUT TYPE D'OPINION

33%

S'EXPRIMER DANS LE RESPECT DES AUTRES, DANS LA LIMITE DE L'INCITATION À LA HAINE, LA VIOLENCE, LA DIFFAMATION

25%

S'EXPRIMER ET EXTÉRIORISER SES PENSÉES

24%

UN DROIT FONDAMENTAL POUR UNE DÉMOCRATIE ET LE VIVRE ENSEMBLE

14%

S'EXPRIMER SOUS DIFFÉRENTES FORMES : PARLER, ÉCHANGER, ÉCRIRE, DESSINER, CHANTER, MANIFESTER

9%

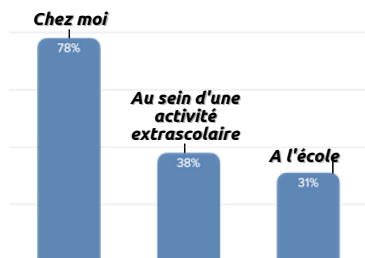
UN DROIT QUI PERMET D'ÊTRE ÉCOUTÉ, COMPRIS ET DE SE CONSTRUIRE PERSONNELLEMENT

6%

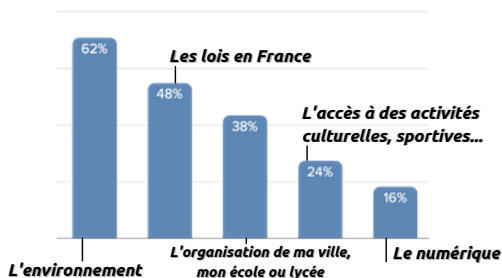
TOUT LE MONDE PEUT S'EXPRIMER DE LA MÊME FAÇON, SANS DISTINCTION D'ÂGE, SEXE OU SON IMPORTANCE DANS LA SOCIÉTÉ



## Où te sens tu le plus libre de t'exprimer?



## Sur quels sujets prioritaires voudrais-tu t'exprimer



## Penses-tu qu'un regroupement de jeunes pourrait permettre aux jeunes de mieux se faire entendre ? Si oui, quel type de regroupement ?

**OUI**  
**92%**

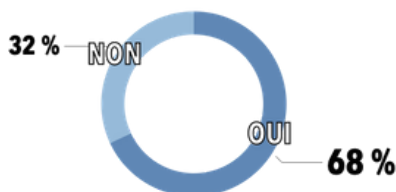
UN REGROUPEMENT INSTAURANT UN DIALOGUE ENTRE JEUNES ET ADULTES, POUR QUE CHAQUE PARTIE PUISSE COMPRENDRE L'AUTRE - 34%

UN REGROUPEMENT DANS LEQUEL DES JEUNES, PAR TRANCHE D'ÂGE, S'EXPRIMENT SUR DES SUJETS VARIÉS - 27%

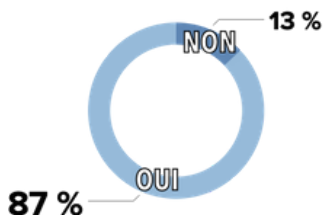
UN CONSEIL POLITIQUE DANS LEQUEL DES JEUNES DU MÊME PAYS, DE LA MÊME RÉGION OU DE LA MÊME VILLE PEUVENT DONNER LEURS AVIS SUR DES THÉMATIQUES POLITIQUES - 26%

UN CONSEIL SCOLAIRE DANS LEQUEL DES JEUNES D'ÂGES ET D'ÉTABLISSEMENTS SOLAIRES DIFFÉRENTS PEUVENT DONNER LEUR AVIS SUR DES THÉMATIQUES SCOLAIRES - 8%

## Souhaiterais-tu faire partie d'un tel conseil?



## Aimerais-tu pouvoir voter pour des jeunes qui porteraient ta parole?



# LES PROPOSITIONS DU CONSEIL DES JEUNES

*Ces propositions ont émergé suite aux nombreuses réflexions des jeunes pendant les débats d'ados. Elles ont été rédigées et présentées aux politiques par le Conseil des Jeunes du COFRADE. Elles sont portées par les jeunes mais ont vocation à être reprises par les politiques et décideurs publics, avec pour objectif d'améliorer la connaissance et la pratique de la liberté d'expression dans toutes les sphères de la société.*

*Le Conseil des Jeunes est composé de huit membres de seize à dix-huit ans : Alixe Braud, Coline Braud, Blanche Brunard, Nicolas Chatin, Baptiste Fraise, Juliette Gendre, Irène Margat et Rachel Micoli-Bergon.*

## QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DES JEUNES ?

Il a été créé par le COFRADE avec les jeunes présents lors des précédents EGDE pour permettre un suivi de leurs propositions et des engagements pris par les différents politiques, afin que les jeunes constatent par eux-mêmes la portée de leur parole et de leur plaidoyer.



Nicolas et Juliette aux EGDE

Nous tenons à les féliciter pour leur implication et leur sérieux dans ce processus, pour avoir su s'approprier des débats antérieurs et faire émerger des suggestions. Un grand merci également à Nicolas Chatin et Juliette Gendre qui ont porté avec brio ces propositions lors de ces EGDE 2020.

### Adrien Taquet

*"Votre voix compte, c'est bien pour cela qu'est organisé cet événement. Vous devez la faire entendre et je fais confiance au COFRADE pour me faire remonter vos échanges et surtout vos demandes. Vous savez que je n'ai pas attendu, de mon côté, pour les prendre en compte. Je m'y attelle dans toutes les politiques que je mène à bien prendre en considération la parole de l'enfant."*

### Claire Hédon

*Pour mettre cette parole au cœur des préoccupations de la société, on a choisi cette année de sortir notre rapport annuel sur les droits de l'enfant, intitulé "Prendre en compte la parole de l'enfant : un droit pour l'enfant, un devoir pour l'adulte" Ce droit est reconnu par l'article 13 de la CIDE. Vous la connaissez bien car le Cofrade contribue largement à la rendre effective, elle donne à chaque enfant le droit de s'exprimer sur toute question l'intéressant."*

## LES PROPOSITIONS QUI TOUCHENT À L'ÉCOLE

"L'école doit nous former pour devenir des citoyens et citoyennes critiques qui n'aient pas peur de prendre la parole et d'exprimer leur opinion. C'est par le débat que nous pouvons confronter nos différentes opinions et réfléchir plus en profondeur à l'actualité. L'école doit donc être un lieu d'apprentissage du débat."

**1 ORGANISER UNE SEMAINE OU UNE JOURNÉE DE DÉBAT DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (SUR L'ACTUALITÉ OU DES SUJETS DE SOCIÉTÉ).**

**2 DÉVELOPPER LES JOURNAUX DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES.**

**3 DÉBATTRE DE L'ACTUALITÉ AVEC LES JEUNES TOUS LES MATINS SUR "L'INFO DU JOUR" EN CLASSE DE PRIMAIRE.**

**4 METTRE EN PLACE DES ATELIERS D'ÉCRITURE, DE DESSIN, DE MUSIQUE, DE THÉÂTRE OU D'ÉLOQUENCE.**

### La réponse de Perrine Goulet

*"Il est important que les enfants et les jeunes puissent se confronter à la lecture de l'actualité qui varie en fonction de ses croyances, de sa culture, de son entourage, de sa propre vie. Lorsqu'on n'est pas d'accord, il y a la solution de faire un travail de journaliste sur un sujet : recueillir, rechercher, vérifier l'information puis écrire et informer les autres et c'est en cela que je trouve que l'idée de développer les journaux réalisés par les élèves dans les établissements est une bonne idée. "*

## LES PROPOSITIONS AUTOUR DU PARASCOLAIRE

"Nous voulons aussi avoir accès à des espaces où nous pouvons nous exprimer librement, hors du milieu familial et des codes scolaires. Des espaces dans lesquels nous aurions les outils et les encadrants pour s'entraîner au débat."

5

**ORGANISER CES DÉBATS DANS LES BIBLIOTHÈQUES POUR ENFANTS, ADOLESCENTS ET ADULTES.**

6

**FAIRE DES "MURS D'EXPRESSION" DANS LES VILLES, VILLAGES ET ÉCOLES OÙ TOUT LE MONDE POURRAIT ÉCRIRE OU DESSINER. CES MURS S'ACCOMPAGNERAIENT DE TEMPS DE RÉFLEXION AVEC UN MODÉRATEUR NEUTRE, JEUNE OU ADULTE.**

7

**RASSEMBLER LES OUTILS ET JEUX QUE LES ASSOCIATIONS ONT PU CONSTRUIRE SUR LE DÉBAT ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION AINSI QUE SUR NOS DROITS POUR LES METTRE À DISPOSITION DU PLUS GRAND NOMBRE**

### La réponse d'Andrea Cairola

*"Pour contribuer aussi à votre chantier, je vous invite à retrouver sur le site de l'UNESCO un guide sur la liberté d'expression pour les étudiants où vous trouverez beaucoup de réponses aux questions soulevées. J'espère que cela vous aidera dans la poursuite de cet effort."*

## LES PROPOSITIONS AUTOUR DES RÉSEAUX SOCIAUX

"Nous sommes inquiets des comportements inappropriés sur internet en particulier sur les réseaux sociaux, nous voulons que la liberté d'expression soit possible sur internet mais contrôlée."

8

**IL FAUT AGIR PLUS EFFICACEMENT CONTRE CEUX QUI TIENNENT DES PROPOS HAINEUX, CAR SINON ON FERMERA TOUS LES ESPACES DE LIBERTÉ ET ON NE POURRA PLUS S'EXPRIMER SUR INTERNET. IL FAUDRAIT CRÉER UNE AUTORITÉ CHARGÉE DE POURSUIVRE LES AUTEURS ET AUTRICES DE CONTENUS HAINEUX SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX.**

9

**LES AUTORITÉS JUDICIAIRES DEVRAIENT POUVOIR INTERVENIR POUR ORDONNER LE BLOCAGE DE CERTAINS COMPTES QUI PROPOSENT UN CONTENU INSULTANT ET VÉHICULENT UN MESSAGE DE HAINE. CES INTERVENTIONS DEVRAIENT ÊTRE MESURÉES ET RESPECTER UNE CHARTE DÉONTOLOGIQUE DE SORTE À CONSERVER LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET ÉVITER TOUTE CENSURE INJUSTIFIÉE.**

### La réponse de Florence Provendier

*"Vous proposez de "créer une autorité de surveillance." Les députés travaillent sur ce sujet depuis plusieurs années. [...] Vous souhaitez aussi que les autorités judiciaires aient le pouvoir d'ordonner le blocage de comptes diffusant des contenus haineux. C'est un sujet extrêmement complexe puisqu'il nécessite une négociation avec les GAFAM. [...] Surtout, n'oubliez pas que vous avez toujours la possibilité de signaler des contenus inadaptés, haineux ou nocifs directement aux plateformes."*

### La réponse d'Alexandra Louis

*"N'hésitez pas sur les réseaux sociaux à parler de la prévention, à relayer les numéros utiles et à militer pour préserver la liberté d'expression mais aussi la garder de toutes ses dérives."*

# LES INTERVENTIONS\* DES REPRÉSENTANT.E.S POLITIQUES ET INSTITUTIONNEL.LE.S

*Les personnalités présentes lors de cette édition des Etats Généraux des Droits de l'Enfant - Adrien Taquet, Florence Provendier, Perrine Goulet, Alexandra Louis, Andréa Cairola et Claire Hédon - se sont engagées à prendre en compte la parole des jeunes, à ne pas seulement les écouter mais véritablement les entendre.*

## ADRIEN TAQUET

Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'Enfance et des familles



“ Ces quelques mots ne suffiront bien sûr pas à résumer le fond de ma pensée sur cette question, riche, complexe, de la liberté d'expression. Aucune prise de parole ne pourrait d'ailleurs épuiser ce sujet, c'est bien là sa richesse.

[...]

L'entrée de l'écrivain Maurice Genevoix au Panthéon il y a quelques jours, nous a rappelé à quel point il était important d'écrire, de prendre la parole, y compris sur des sujets difficiles - la Grande Guerre en ce qui le concerne. Vous le savez, les problèmes que l'on tait, les peines que l'on enfouit, les différends que l'on cache, souvent, enferment.

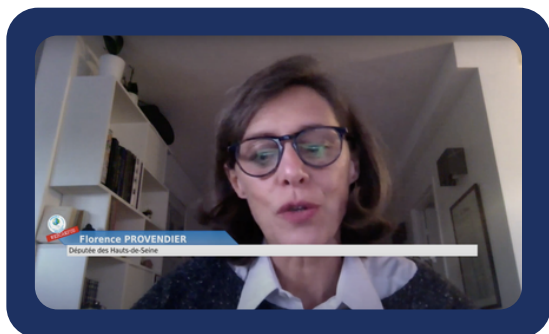
L'expression, elle, libère, qu'on l'utilise pour parler des sujets du quotidien, du coin de la rue, de l'école, ou des sujets du bout du monde et de l'avenir de la planète aussi, auquel vous êtes attachés.

Vos idées méritent d'être dites, écrites, dessinées. Nous avons la chance de vivre dans un pays où elles peuvent l'être, où elles sont protégées, et où elles vous protègent. Cela, nous devons le chérir chaque jour qui passe. La liberté d'expression, comme l'a écrit un jour Albert Camus, « n'est qu'un des visages de la liberté tout court ».

”

*" Alors soyez fiers de cette liberté de parler, d'exprimer vos vues, d'obtenir des informations. Utilisez-le, usez-le. N'ayez jamais ni honte, ni peur, de prendre la parole, de participer. "*





## FLORENCE PROVENDIER

Députée de la dixième  
circonscription  
des Hauts-de-Seine

“ Je sais que vous avez travaillé d'arrache-pied depuis des mois et des mois dans des conditions très particulières pour que nous puissions échanger sur le droit à la liberté d'expression, un sujet on ne peut plus d'actualité. Tout d'abord, je voudrais remercier du fond du cœur le COFRADE et tout particulièrement Armelle Le Bigot Macaux qui vous donnent la parole.

[...]

*J'aimerais vous rappeler l'importance de développer votre esprit critique quand vous lisez une information quelle qu'elle soit.*

[...]

Les réseaux sociaux permettent de diffuser largement des contenus qui n'étaient pas accessibles à tout le monde ou dont les médias traditionnels ne parlaient pas. Mais attention, ils permettent de diffuser une information non vérifiée et parfois tronquée. Aussi, il faut vraiment que vous ayez le réflexe de toujours vérifier les informations que vous lisez ou entendez, pour vous faire votre propre avis.

Pour conclure, j'ai envie de vous dire : emparez-vous de vos droits ! L'article 13 de la CIDE dont nous célébrons l'anniversaire aujourd'hui le prévoit : alors, faites entendre votre voix et nous parlementaires serons là pour la relayer, et la prendre en compte. ”

## ALEXANDRA LOUIS

Députée de la troisième  
circonscription  
des Bouches-du-Rhône



“ Je voudrais rappeler ma conviction que la liberté d’expression est très importante dans une démocratie, elle permet le débat et c’est pour cette raison que nous devons la préserver.

Pour préserver cette liberté, nous devons aussi la préserver de ses dérives que la loi encadre depuis longtemps : la diffamation, le harcèlement, l’injure publique, l’appel à la haine, l’appel à la violence. C’est dans ce cadre que la loi avait été rédigée. Avec l’émergence des réseaux sociaux il a fallu adapter la loi. Il est possible maintenant de sanctionner le harcèlement de meute, quand des personnes, qui ne se connaissent quelquefois pas, vont s’en prendre à une personne ciblée avec des propos humiliants, insultants. On peut signaler ces propos mais on peut également porter plainte, peu de gens le font pensant que c’est trop compliqué et parfois ce n’est pas facile, paradoxalement, de prouver ce qui se passe sur les réseaux sociaux et les hébergeurs ne coopèrent pas toujours.

[...]

*Le droit à l’oubli sur internet n’existe pas véritablement. Donc la meilleure arme c’est la prévention.*

[...]

La prévention n’empêche pas évidemment de sanctionner et les sanctions sont en France sévères. Il faut pouvoir faire en sorte que les comptes de ceux qui ne respectent pas les règles puissent être fermés très rapidement et il faut que nous, parlementaires, mais aussi le gouvernement, fassions pression sur ceux qui, de façon tacite ou parce qu’ils laissent faire, permettent la diffusion de ce type de propos qui peuvent avoir des conséquences extrêmement graves.”



## PERRINE GOULET

Députée de la première  
circonscription  
de la Nièvre

*"La liberté d'expression est une liberté fondamentale, la base du pluralisme indispensable à son fonctionnement démocratique."*

“ Je suis contente et honorée d'être parmi vous aujourd'hui pour évoquer ensemble un sujet qui, vous le savez, me tient à coeur : les droits de l'enfant. Je tiens à vous féliciter surtout dans le choix du thème que vous avez retenu pour cette année : la liberté d'expression qui prend tout son sens au vu de l'actualité de ces dernières semaines.

[...]

Je partage votre affirmation que l'école doit être le lieu de construction de la citoyenneté, de l'apprentissage de la réflexion et de son expression car, oui, l'école forme les citoyens de demain aux droits et aux libertés qu'ils exerceront. L'échange entre enfants ou jeunes en présence d'un modérateur qui serait l'enseignant permettrait de mieux se comprendre, d'apprendre à écouter les autres, et de se forger ensuite sa propre opinion ; pas celle de ses parents ou de ses amis des réseaux sociaux, mais bien la sienne. Ce rôle de médiation pourrait également être joué par les responsables d'associations ou les centres sociaux comme vous le mentionniez également.

[...]

Pour conclure, nous, les adultes, nous avons un double rôle, moral et civique, et nous devons tout faire pour que chaque enfant ait le droit d'être informé, d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération. Alors merci pour vos propositions, merci pour tout ce travail et nous ne manquerons pas de les relayer.

”

## ANDRÉA CAIROLA

Conseiller pour la communication et  
l'information  
à l'UNESCO



“ Je travaille au siège de l'UNESCO à Paris dans la section liberté d'expression. D'abord je voudrais rappeler que ce droit est universel. Nous sommes une organisation de plus de 190 Etats membres, j'ai travaillé dans plus de douze pays en Afrique, en Asie, en Europe et j'ai eu le privilège de vérifier cette universalité dans les sentiments, dans l'action des jeunes, des citoyens aux différents coins du monde.

[...]

*La liberté d'expression est décrite dans les déclarations et conventions internationales comme la liberté de chercher, de recevoir, de répandre sans considérations de frontières, les informations. C'est un droit universel,*

[...]

J'écoutais avec beaucoup d'intérêt vos interventions, vos propositions dont l'importance de l'esprit critique comme vous venez de le dire. Mais aussi l'importance de l'éducation, notamment l'éducation à la citoyenneté globale. L'éducation est aussi indispensable pour faire face par exemple aux propos haineux qu'on retrouve en ligne. Nous menons une campagne qui s'appelle «Think before share» - pense avant de partager - c'est aussi une façon de se défendre, de réagir.

”

# conclusion



**CLAIRE HÉDON**

Défenseure des Droits

“ Ce thème de liberté d'expression, vous l'avez dit, revêt une dimension toute particulière dans le contexte actuel. On a tous à l'esprit le lourd tribut payé par un de nos enseignants, Samuel Paty, à la défense de cette liberté.

Et parmi les droits de l'enfant, je pense vraiment que celui de s'exprimer librement fait partie des plus importants car il conditionne tous les autres. Nombreux sont les droits qui ne peuvent être effectifs que s'il est donné à l'enfant celui de s'exprimer.

[...]

*C'est en fortifiant son sens critique, en s'entraînant à développer des arguments, en débattant qu'on fait vraiment vivre cette liberté d'expression.*

[...]

Je pense que la liberté d'expression c'est toujours un combat. Elle doit être utilisée, provoquée, pratiquée. D'ailleurs, comme le rappelle la devise d'un journal à propos de la liberté de la presse, "elle ne s'use que si on ne s'en sert pas." Et s'en servir, c'est précisément ce que permettent ces Etats Généraux des Droits de l'Enfant et les Débats d'Adolescents du Cofrade.

[...]

*Vous l'avez dit à plusieurs moments, la liberté d'expression ça s'apprend. J'ai bien aimé aussi ce que vous avez pu dire dans toutes vos propositions : "il ne suffit pas d'être simplement écouté mais entendu".*

[...]

Pour mettre cette parole au cœur des préoccupations de la société, on a choisi cette année justement de sortir notre rapport annuel sur les droits de l'enfant. Il est intitulé *Prendre en compte la parole de l'enfant : un droit pour l'enfant, un devoir pour l'adulte*. Ce droit est reconnu, vous l'avez dit, par l'article 12 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Vous la connaissez bien car le Cofrade contribue largement à la rendre effective, elle donne à chaque enfant le droit de s'exprimer sur toute question l'intéressant.

[...]

Et la défense de ce droit suppose d'accorder une vigilance particulière aux phénomènes qui prétendent en faire usage mais qui en font la menace; vous l'avez souligné avec justesse, les réseaux sociaux qui pourraient donner l'impression de donner la parole aux jeunes, peuvent être totalement contre productif.

[...]

Sur cette voie, pour promouvoir et défendre la participation des enfants, plus généralement d'ailleurs l'ensemble des droits de l'enfant, le COFRADE pourra continuer à compter sur la collaboration avec le Défenseur des Droits dans le cadre de ses travaux. Cette collaboration a porté de nombreux fruits, je veillerai à ce que cela continue. Je suis particulièrement convaincue qu'on ne fera des choses intelligentes, importantes et intéressantes pour les jeunes que si nous les écoutons et que si nous faisons plus que les écouter, en prenant en compte leur avis. Je vous remercie vraiment beaucoup et bravo pour avoir organisé cette rencontre à distance parce que ce n'est pas évident ! ”

# remerciements

Le COFRADE remercie chaleureusement tous les responsables régionaux, les animateurs et les jeunes qui ont participé à cette 3ème édition. Merci pour leur préparation, leur implication et leurs prises de parole malgré le déroulé si particulier d'un événement numérique.

Nous remercions notre association membre *Ensemble Pour l'Education de la Petite Enfance* pour avoir rendu possible la réalisation de la troisième édition des Etats Généraux des Droits de l'Enfant.

Nous remercions également tous les responsables politiques, institutionnels et personnalités qui ont pu participer ou soutenir notre événement.

Merci à Henriette Aubay sans qui cet événement n'aurait pu voir le jour.

Merci à Léhana Crochet, Lola Jacquemin et Caroline Mabit pour leur implication dans l'organisation de ces Etats Généraux.

Les Etats Généraux ont été financés en grande partie grâce au soutien de Google, nous les en remercions.

Merci à nos partenaires *Mon Quotidien* et *Mon Petit Quotidien* pour le fidèle relai de notre questionnaire.

Merci à la Direction Générale de la Cohésion Sociale pour leur soutien.

**TROISIÈME ÉDITION  
DES ÉTATS GÉNÉRAUX  
DES DROITS DE L'ENFANT**

**LE DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION  
ART. 13 CIDE**

**LES JEUNES PRENNENT LA PAROLE**

Collectif créé en 1998, le COFRADE, Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant, a pour mission d'assurer le suivi de la bonne application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Composé aujourd'hui de plus de 50 membres (associations, syndicats, fondations, œuvrant tous au service des droits des enfants), le COFRADE se veut fédérateur, portant la voix de ses membres devant les institutions.

Le COFRADE est persuadé que les enfants, premiers concernés par l'avenir de notre société, doivent être sollicités et consultés sur le plan politique et participer ainsi aux prises de décisions. Cette participation étant une priorité, le COFRADE organise chaque année les Etats Généraux des Droits de l'Enfant qui, portés par les jeunes, mettront à l'honneur un droit de la CIDE.

Pour en savoir plus sur notre Conseil, ses activités, ses membres, ses partenariats, il suffit de se rendre sur [www.cofrade.org](http://www.cofrade.org). Vous pourrez également y retrouver la rediffusion du Webcampus des Etats Généraux en format vidéo.

COFRADE  
14 rue Mondétour 75001 Paris  
- 01.45.81.09.09 -  
[contact@cofrade.org](mailto:contact@cofrade.org)